



LOURDES, le 3 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les membres  
du Comité Syndical du SIMAJE

**OBJET : Convocation Comité Syndical du 9 décembre 2025  
Séance Publique**

**Madame, Monsieur,**

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion publique du Comité Syndical qui aura lieu le

**mardi 9 décembre 2025 à 18 h 30**

**en Mairie de LOURDES – 2 rue de l'Hôtel de Ville – 65100 LOURDES**

La séance sera rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lourdes, au lien suivant :

<https://www.youtube.com/VilledeLourdes>

Je vous prie de croire, **Madame, Monsieur**, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**ORDRE DU JOUR**

Adoption du Procès-Verbal du Comité Syndical du 30 Septembre 2025

**I – ADMINISTRATION GENERALE**

1 - Décisions du Président et du Bureau

2 - Convention Territoriale Globale 2026-2029 entre la Caisse des Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, la commune de Lourdes, le Centre Communal d'Action Sociale de Lourdes, le SIMAJE, la commune de Jarret, le Conseil Départemental des Hautes-

Pyrénées, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées

et

la convention d'objectifs et de financement du pilotage du projet de territoire – chargé de coopération CTG – CTG TLP Sud entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, la ville de Lourdes, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Lourdes, le SIMAJE et la commune de Jarret.

## II – FINANCES

- 3 - Admissions en non-valeur
- 4 - Subventions 2026 – avances sur subventions

## III – SCOLAIRE PERI EXTRASCOLAIRE

- 5 - Fonctionnement de l'accueil de loisirs des mercredis durant l'année civile 2026
- 6 - Accueil de loisirs vacances scolaires d'hiver et de printemps 2026
- 7 - Opération « Découverte Sports Vacances » hiver et printemps 2026
- 8 - Convention de partenariat pour un engagement prospectif de la réserve naturelle régionale du massif du Pibeste-Aoulhet – année 2026

## IV – PETITE ENFANCE

- 9 - Crèche associative « La Souris Verte » : convention de fonctionnement année 2026
- 10 - Convention de fonctionnement de la crèche hospitalière Saint-Vincent de Paul entre le SIMAJE et le Centre hospitalier Tarbes-Lourdes : année 2026

